

COMITE DEPARTEMENTAL U.F.O.L.E.P. DE LA CREUSE
Commission technique départementale « Activités cyclistes »

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CATEGORIE 2023-2024

1 : Conditions

Tout cyclosporitif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir participé à un minimum de 5 compétitions dans sa seule catégorie au cours de l'année.

Un cyclosporitif qui aura une victoire au cours de la saison ne pourra descendre de catégorie.

2 : Supériorité manifeste

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cyclosporitif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

3 : Conséquences d'une descente de catégorie

Pour qu'un cyclosporitif puisse rester dans sa nouvelle catégorie, il ne devra pas obtenir de place dans les 5 premiers dans les 3 mois de compétition suivant la descente et avec un minimum de 3 courses effectives.

En aucun cas, un licencié ne peut être « descendu » ou « monté » de deux catégories en une seule fois.

4 : Demande de changement de catégorie :

La demande de changement de catégorie doit être faite exclusivement sur le formulaire réglementaire en vigueur disponible sur le site cd.ufolep.org/creuse et dûment renseigné.

Aucune demande ne sera prise en considération sur un autre document.

La demande devra être obligatoirement signée par le demandeur et son responsable de club puis adressée au responsable de la commission technique départementale.

N'oubliez pas de joindre votre carte cyclosporitif ou une photocopie de celle-ci.

CLUB :

Nom : Prénom : Date de naissance : N° de licence :

Catégorie actuelle : Catégorie demandée :

Dernières participations

DATE	LIEU	PLACE

MOTIF DE LA DEMANDE :

Date :

Signature :

Décision de la Commission réunie le :

Admis en : Catégorie : à compter du :

Maintenu en : Catégorie :

A adresser à : **Ufolep 23 – 12 rue de Londres – 23000 Guéret – ufolep23@wanadoo.fr**